



PRÉSENTATION PAR ISABELLE COURVILLE

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

1<sup>ER</sup> MARS 2017

PRÉSENTATION PAR ISABELLE COURVILLE  
PRISIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

1<sup>ER</sup> MARS 2017 – 9 H 30

CENTRE DE DIFFUSION TMX, TORONTO

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comportent la capacité de mettre en œuvre le plan de transformation de la Banque et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire de base et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition de CIT Canada et aux déclarations à l'effet que cette transaction permettra d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y

limiter, la capacité de réaliser les synergies en temps opportun, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, le risque lié à la réputation et la réaction des clients de la Banque et de CIT Canada à la transaction, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'acquisition.

Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 39 du rapport de gestion du rapport annuel 2016 de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

#### MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les mesures non conformes aux PCGR de la Banque présentées dans le présent document ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de leur importance. La Banque considère que ces mesures non conformes aux PCGR permettent aux investisseurs et analystes de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes.

Seul le discours prononcé doit être considéré comme faisant autorité.

J'aimerais maintenant débiter en partageant avec vous les principaux sujets sur lesquels le conseil d'administration a orienté ses travaux au cours de 2016.

L'époque que nous vivons à la Banque Laurentienne est des plus passionnantes alors que nous relevons le double défi de rebâtir la Banque et d'étendre notre présence à travers le Canada.

Le conseil planifie ses activités de façon à assumer pleinement sa responsabilité première qui consiste à assurer, pour les actionnaires, les clients et les employés, la rentabilité et la croissance de la Banque. À cet effet, le conseil a poursuivi sa collaboration étroite avec l'équipe exécutive durant cette première de transformation de la Banque.

En 2016, ceci veut dire qu'à chacune de ses réunions, le conseil a effectué un suivi détaillé des initiatives critiques au succès du plan stratégique.

Pour appuyer sa recherche d'équilibre entre les objectifs de performance et le niveau de risque acceptable, le conseil d'administration a revu et approuvé un nouveau cadre d'appétit des risques. Cet outil de gestion est aligné avec le plan de transformation et prend en compte les nouvelles orientations stratégiques et exigences réglementaires.

Le conseil est satisfait des progrès réalisés au cours des derniers mois par la haute direction, sous le leadership de son président et chef de la direction, François Desjardins. L'équipe a tracé une direction claire et est pleinement engagée à relever les défis et à saisir les opportunités qui se présentent dans le cadre de la transformation stratégique que nous avons entreprise.

Par conséquent, en 2016, le conseil a passé en revue sa politique de rémunération et effectué quelques ajustements. Le conseil a adopté un programme spécial de rémunération incitative à l'intention de la haute direction pour soutenir le plan de transformation et de croissance de la Banque. Nous croyons que ce nouveau programme, entièrement lié à la performance, harmonise pleinement les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires.

Au fil des années, le conseil d'administration a pris des mesures proactives pour s'assurer que les meilleures pratiques de gouvernance soient mises en œuvre. Nous nous fixons des objectifs annuels d'amélioration à ce niveau en fonction de l'évolution de notre industrie, des intérêts et des attentes des différentes parties prenantes de la Banque.

Parmi les nouvelles initiatives mises en place en 2016, le conseil d'administration a adopté une nouvelle politique de gouvernance. Nous avons écouté les actionnaires ainsi que nos autres parties prenantes, nous nous sommes inspirés des meilleures pratiques et avons développé une nouvelle politique de gouvernance. La nouvelle politique adoptée par le conseil offre aux actionnaires et autres parties intéressées une vision claire quant aux positions et aux actions de la Banque sur les principaux sujets de gouvernance.

Nous avons également établi des lignes directrices en ce qui concerne la durée du mandat des administrateurs.

L'attention apportée à la composition d'un conseil d'administration diversifié est un élément primordial au succès de sa performance. D'ailleurs, le conseil a formalisé son engagement envers la diversité en se dotant d'une politique à cet effet. Cette dernière définit plus clairement notre approche en matière de diversité ainsi que les critères de nomination des administrateurs.

Au cours de la dernière décennie, la Banque a nommé 10 nouveaux membres indépendants, ce qui témoigne du renouvellement constant du bassin d'administrateurs et de l'efficacité de ses pratiques d'examen.

Deux administrateurs terminent leur mandat cette année. Mme Jacqueline C. Orange quitte après neuf années de précieux services. Son apport, notamment au Comité d'audit a été remarquable et apprécié par l'équipe exécutive et le conseil.

De même, M. Jonathan I. Wener, a également décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Après 19 années au conseil de la Banque, M. Wener deviendra maintenant administrateur émérite. Je suis heureuse de mentionner que le conseil d'administration continuera de bénéficier de son expertise, notamment en matière de gestion immobilière.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier Mme Orange et M. Wener pour leurs années de service dévoué à titre d'administrateurs.

Je suis également heureuse de vous présenter aujourd'hui deux nouveaux administrateurs qui ont été nommés au conseil au cours de la dernière année et qui sont proposés à l'élection d'aujourd'hui.

Très bien connue dans le secteur financier et dans celui de la gestion du patrimoine, Mme Sonia Baxendale a joint le conseil d'administration le 31 août dernier. Elle a travaillé comme cadre supérieure à la Banque CIBC pendant deux décennies. Au moment de quitter cette institution en 2011, elle occupait le poste de présidente des Services bancaires de détail et de la Gestion des avoirs.

Le conseil a également accueilli M. Gordon Campbell comme nouvel administrateur au début de décembre. M. Campbell apporte au Conseil une riche expérience et une perspective unique développée au cours de sa carrière politique et diplomatique.

Il s'est avéré au cours de la dernière année que le nombre de onze administrateurs favorise le fonctionnement optimal du conseil d'administration. Ce sont donc 11 candidats qui se présentent à l'élection aujourd'hui.

Les membres du conseil d'administration sont pleinement conscients de la transformation que connaît l'industrie financière non seulement au Canada, mais également partout dans le monde.

Nous continuerons de suivre de près l'évolution du plan de transformation et de croissance dans ce contexte en mouvance. Le conseil supporte entièrement la stratégie en place puisqu'elle correspond aux nouveaux besoins exprimés par les clients en termes de gestion financière.

Le conseil entend également demeurer flexible envers les recommandations de l'équipe exécutive pour effectuer les modifications de trajectoire requises et s'assurer de saisir toutes les occasions de développement.

Je profite de l'occasion pour exprimer à mes collègues administrateurs ma reconnaissance à l'égard de leur contribution au cours de la dernière année.

De plus, au nom des membres du conseil, je tiens à saluer le travail de l'équipe exécutive. Il s'agit d'une équipe talentueuse et engagée, fortement orientée sur les résultats.

Je remercie également les employés qui, au quotidien, contribuent à améliorer la santé financière de leurs clients.

Enfin, je veux exprimer toute notre reconnaissance envers nos actionnaires et nos clients pour la fidélité et la confiance qu'ils nous témoignent.